



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution : Générale

PNUE/CMS/ScC17/Rapport
Annexe VI

Français
Original : Anglais

17^{ème} RÉUNION DU
CONSEIL SCIENTIFIQUE
Bergen, 17-18 novembre 2011

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OISEAUX Bergen, 18 novembre 2011

Le Groupe de travail sur les oiseaux s'est réuni le 18 novembre 2011, de 14h30 à 19h30. Comme convenu par les participants, un petit sous-groupe a continué à travailler sur les amendements de la résolution sur les voies de migration aériennes jusqu'à 23 heures. Plusieurs délégués ont indiqué que les deux journées consacrées à cette réunion du Conseil scientifique étaient insuffisantes pour pouvoir effectuer ce travail d'une importance capitale.

En tant que Président, le Conseiller nommé pour les oiseaux avait annoncé que cette réunion serait très différente des précédentes réunions du Groupe de travail sur les oiseaux. En raison de la quantité importante de travail politique dominant et du manque de temps disponible, il est prévu, par exemple, qu'aucun rapport ne sera rédigé sur les espèces concernées par les mesures concertées et coopératives individuelles. Le Conseiller a demandé aux correspondants qui avaient préparé ces rapports de bien vouloir les lui transmettre, de manière à les joindre au rapport de la réunion. En ce qui concerne les correspondants, il a également été annoncé que M. Omar Rocha, Conseiller scientifique pour la Bolivie, s'était proposé pour devenir le correspondant pour les flamants des Andes. Cette offre a été acceptée avec une grande reconnaissance. Un document répertoriant les postes de correspondants vacants a été communiqué lors de la réunion, mais la question n'a pas été approfondie.

Les notes ci-dessous suivent le déroulement de l'ordre du jour annoté.

8. Examen et directives relatives à l'atténuation du conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux électriques. Ce thème a été présenté par M. Sergey Dereliev (AEWA). Il a expliqué l'origine de ce document datant de 2009 et le slogan d'AEWA ; « Obstacles à la migration ». Le conseiller chargé du projet, M. Hein Prinsen, a quant à lui présenté les résultats du projet sous forme illustrée, en mettant l'accent sur les directives. Plusieurs commentaires ont été faits. Le problème n'a pas été cantonné uniquement aux pays les plus développés. Le Conseiller scientifique pour l'Inde a indiqué que dans son pays, la collision avec les lignes électriques représentait une menace sérieuse pour les oiseaux migrateurs. Le Conseiller scientifique pour la France a commenté que les collisions d'oiseaux avaient souvent causé des coupures électriques coûteuses et que, de ce fait, des fonds devraient être plus facilement obtenus pour résoudre le problème. Il a également souligné que certaines structures étaient bénéfiques aux oiseaux migrateurs, comme les sites de nidification : des études comparatives ainsi que la transmission d'informations à ce sujet pourraient certainement être utiles. La réunion a tenu compte de l'examen et des directives. La Résolution concernée (Rés.10.11) a été discutée. Des changements apportés à la formulation

de la Résolution ont été proposés : tous ont été acceptés et la Résolution a été confiée à la COP.

11. Voies de migration aériennes des oiseaux dans le monde. Après une courte présentation du Professeur Colin Galbraith qui a commenté, par exemple, l'importance de définir des priorités, le Dr. Taej Mundkur, en tant que Président du Groupe de travail sur les voies de migrations aériennes, a présenté le travail du Groupe et ses résultats.

Plusieurs délégués ont remercié et félicité le Groupe de travail pour le travail fourni. Le Conseiller scientifique pour la France a suggéré que la *région de l'Antarctique soit également prise en compte, et cette proposition a été acceptée.*

La Conseillère scientifique pour le Paraguay a proposé de désigner formellement les sites de la CMS comme un outil de protection des territoires clés pour les espèces migratrices, en plus des désignations existantes comme les sites Ramsar ou les zones importantes pour la conservation des oiseaux. Elle a souligné l'importance d'identifier des couloirs de migration au niveau national pour faciliter la prise de décision et la gestion dans chaque pays. Elle a proposé que ces initiatives soient financées avec l'aide du Fonds de petites subventions (SGF).

Tous les thèmes associés ont été abordés de manière approfondie, et la réunion a permis de donner une orientation sur les différentes possibilités de politiques, ainsi qu'un avis favorable à la proposition de poursuivre les travaux du Groupe de travail sur les voies de migration aériennes jusqu'à la COP11. La Résolution associée (Rés.10.10) a fait l'objet d'un long débat et nécessita un travail supplémentaire après la réunion qui se termina tard dans la soirée. Cela a permis d'élaborer un projet de résolution en grande partie modifié, destiné à être présenté à la COP.

11.1 Conservation des oiseaux migrants terrestres longue distance. Le Conseiller nommé pour la faune africaine a présenté le document qui soulignait la nécessité de développer un plan d'action pour la conservation de ces oiseaux migrants. Les migrants transsahariens avaient clairement besoin de mesures pour la conservation de la voie de migration aérienne d'Afrique-Eurasie. L'idée a été approuvée et plusieurs amendements ont été apportés au projet de résolution (Rés.10.27) qui a été recommandé à la COP.

11.2 Réduire le risque d'empoisonnement des oiseaux migrants. Le Conseiller scientifique pour la Suisse a ouvert le débat en demandant à BirdLife International de présenter le document concerné, car BirdLife avait effectué la plus grande partie du travail associé. Le délégué de BirdLife a rappelé que la CMS était la seule à pouvoir fournir des directives et à approfondir le sujet. La manière la plus efficace serait de créer un groupe de travail pour coordonner la mise en œuvre des directives. Différents commentaires ont été émis concernant le document et un grand soutien a été apporté à ce sujet sensible. Avec quelques amendements, la Résolution 10.26 a été recommandée à la COP.

11.3 Projet de plan d'action pour le vanneau sociable. M. Sergey Dereliev (AEWA) a présenté le nouveau document qui, après une brève discussion, a été accueilli favorablement et accepté par le groupe de travail.

17.3.3 Implémentation de la Résolution 9.9 sur les espèces marines migratrices / le statut de conservation des espèces marines de l'Arctique. Peu de temps a été consacré à ce thème et aucune suggestion n'a été émise sur la manière de poursuivre le travail de la Convention

sur ce sujet qui, il convient de le dire, avait été quelque peu négligé. Il a été néanmoins suggéré que nous devions obtenir davantage de directives de la part d'au moins un autre groupe de travail.

17.3.5 Implémentation de la Résolution 9.20 sur le faucon sacre (*Falco cherrug*). Le Secrétariat a brièvement présenté ce sujet, l'objectif étant d'examiner les activités liées à la Résolution de Rome. Les documents associés, en particulier ceux établis par BirdLife International, ont été brièvement discutés. Le débat sur cette question a conduit au prochain thème de l'ordre du jour.

18. Propositions d'amendements aux Annexes I et II de la Convention. Le faucon sacre a été la première espèce à être évoquée. Sa liste à l'annexe I avait été proposée par l'Union européenne. Le Conseiller nommé pour les oiseaux, au nom de M. Pierre Devillers (sollicité par un autre groupe de travail) a donné une brève présentation après laquelle le Conseiller scientifique pour l'Italie a clarifié un point important, à savoir que la « population de Mongolie » doit faire référence aux oiseaux en Mongolie ; il n'était pas possible d'identifier les oiseaux d'origine mongole une fois la frontière traversée. De nombreuses questions ont été soulevées et certains conseillers se sont prononcés en faveur de l'élaboration d'une liste, tandis que d'autres s'y sont opposés. Dans ces circonstances bien connues, le groupe de travail n'a pas jugé approprié de faire une recommandation à la COP.

En ce qui concerne les autres propositions de la liste, celles-ci ont été discutées et acceptées relativement vite.

Pour l'annexe I :

Falco vespertinus, le faucon kobez, proposé par l'Union européenne

Numenius madagascariensis, le Courlis de Sibérie proposé par les Philippines

Numenius tahitiensis, le Courlis d'Alaska, proposé par les Îles Cook

Et pour l'annexe II :

Dolichonyx oryzivorus, le Goglu des prés, proposé par la Bolivie

19.3 Taxonomie et nomenclature des oiseaux. Un Groupe de travail intersessions sur ce thème avait rédigé une synthèse de l'avis majoritaire, mais non unanime, qui recommandait l'adoption de Dickinson (2003) par la CMS comme faisant autorité sur ces sujets. Une fois le rapport soumis, une réunion du comité technique de l'AEWA avait souligné les difficultés et les autres conséquences que cette décision aurait sur son travail. L'autre proposition, celle d'utiliser la nomenclature et la taxonomie de BirdLife International, avait reçu un avis favorable de la part de certains conseillers, tandis que d'autres préféraient Dickinson. Après une longue discussion, il a été convenu, avant d'adopter une nouvelle nomenclature et référence taxonomique, d'attendre la publication de la nouvelle version de Dickinson prévue en 2012, ainsi que les développements accompagnant les nouvelles initiatives de BirdLife concernées. Nous avons ainsi proposé de maintenir l'utilisation de la nomenclature *existante* de la CMS pour le moment et de discuter de la question lors de la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique.

Groupe de travail sur les oiseaux – Présence	
Jelena Kralj	Conseillère scientifique, Croatie
Jiri Flousek	Conseiller scientifique, République tchèque
Ivar Ojaste	Conseiller scientifique, Estonie
Jean-Philippe Sibley	Conseiller scientifique, France
Juha Tiainen	Conseiller scientifique, Finlande
Andreas Kruess	Conseiller scientifique, Allemagne
Attila Bankovics	Conseiller scientifique, Hongrie
Alfred Oteng-Yeboah	Conseiller scientifique, Ghana et comité permanent
Fernando Spina	Conseiller scientifique, Italie
Darko Saveyic	Conseiller scientifique, Monténégro
Øystein Størkersen	Conseiller scientifique, Norvège
Cristina Morales	Conseillère scientifique, Paraguay
Grzegorz Rakowski	Conseiller scientifique, Pologne
Daliborka Stankovic	Conseillère scientifique, Serbie
Peter Puchala	Conseiller scientifique, Slovaquie
Barbara Soto-Largo	Conseillère scientifique, Espagne
Olivier Biber	Conseiller scientifique, Suisse
Colin Galbraith	Royaume-Uni, Vice-président du Conseil scientifique
Taej Mundkur	Conseiller scientifique de la CMS nommé pour la faune asiatique Wetlands International
Nigel Routh	Australie, Département de l'environnement
Narelle Montgomery	Australie, Département de l'environnement
Paolo Paixao	Union européenne
Marianne Courouble	France, Ministère de l'Environnement
K. Sivakumar	Inde, Wildlife Institute of India. kaivakuma@wii.gov.in
Abdul Munaf Qaimkhani	Pakistan, division P & D, GoP
Malta Qwathekama	Afrique du Sud (affaires environnementales)
Poluda Anatoliy	Ukraine, Institut de zoologie
Alexander Kozulin	Académie des Sciences de Biélorussie
Ana Apruda	Aves & Conservación – Partenaire de BirdLife en Équateur
Nicola Crockford	BirdLife
Hein Prinsen	Bureau Waardenburg, Consultant
David H. WMorgan	Secrétariat de CITES
Lindsey McCrickard	FAO
Dr Sergey Yerokhov	KAPE Kazakhstan
Jose Yeñez	Musée d'Histoire naturelle du Chili
James Williams	Royaume-Uni, Joint Nature Conservation Committee
Sergey Dereliev	Secrétariat de l'AEWA
Borja Heredia	Secrétariat de la CMS
Bert Lenten	Secrétariat de la CMS
Nick P. Williams	Secrétariat de la CMS

Annexe A

Rapport du point focal sur le phragmite aquatique pour la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique, Bergen, novembre 2011

Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)

Remarque générale

- Rôle de premier plan de l'*équipe de conservation du phragmite aquatique (AWCT)* (au nom de BirdLife International) dans les efforts de recherche et de conservation du phragmite aquatique

Niveau de conservation

- La population est estimée à max. 12 100 à 13 800 mâles chanteurs, dont près de 95 % dans seulement trois pays (Biélorussie, Pologne, Ukraine) (voir le site web de l'AWCT www.aquaticwarbler.net)
- Des menaces importantes persistent sur les sites de reproduction (en particulier la destruction d'habitat due aux modifications de l'hydrologie, à la perte de l'utilisation traditionnelle, etc.) et sur les sites d'hivernage (notamment la destruction d'habitat)
- Les principales populations d'Europe centrale (Biélorussie, Pologne, Ukraine) semblent être stables grâce à l'ensemble des efforts de conservation fournis
- Baisse continue des petites populations périphériques (Poméranie (Allemagne/Pologne), Hongrie, Lituanie) ; pratiquement disparues dans l'ouest de la Sibérie
- Situation dans les sites d'hivernage en Afrique toujours potentiellement critique
- Quatre sites d'hivernage découverts jusqu'à présent (Sénégal, Mali, Mauritanie), tous sont potentiellement menacés par le développement rapide dans les zones respectives du Sahel (par ex. les principaux sites d'hivernage du Djoudj, Sénégal, potentiellement menacés par l'expansion des champs de riz)
- Plusieurs nouveaux projets lancés, soumis ou développés pour conserver les populations reproductrices de phragmites aquatiques et gérer leurs habitats en Europe (Pologne, Lituanie, Biélorussie, Ukraine) et leurs sites de halte migratoire en Afrique (Maroc)

Niveau scientifique

- Première confirmation d'un lien entre les sites d'hivernage et les populations reproductrices : (1) phragmites aquatiques bagués dans le Delta intérieur du Niger, Mali (12 oiseaux bagués en février 2011) recapturés à proximité du bourbier de Supoy (Ukraine, distance de 5100 km) ; (2) phragmites aquatiques avec bague de couleur dans le Parc national de Djoudj, Sénégal, (198 oiseaux bagués de 2007 à 2011, dont 69 avec des bagues de couleur) observés dans les marais de Biebrza (Pologne, distance de 5300 km)
- Projet d'enregistrement de données cartographiques pas encore complètement réussi jusqu'à présent (30 oiseaux équipés en 2010 et 6 recapturés en 2011 à Supoy, en Ukraine ; probabilité de retour réduite à 20 % ; migration évidente des phragmites aquatiques du centre de l'Ukraine, du sud des Alpes vers l'ouest, jusqu'à la côte atlantique) ; poursuite du projet actuellement en cours de discussion
- Plusieurs documents scientifiques améliorant les connaissances sur les phragmites aquatiques publiés par les membres de l'AWC, par ex. Ekologija 2009 (statut en Ukraine), Animal Conserv. 2010 (régime et alimentation sur les sites de haltes migratoires), Ibis 2010 (choix de l'habitat), Acta Ornithol. 2010 (recherche de nourriture et utilisation de l'habitat aux haltes migratoires) et 2011 (biologie de la reproduction), Conservation Genet. Resour.

- 2011 (marqueurs microsatellites), J. Avian Biol. 2011 (isotope stable des plumes), J. Ornithol. 2011 (l'état des menaces en Afrique), Ostrich 2011 (sites potentiels d'hivernage)
- Affectation appropriée des activités nécessaires de recherche et de conservation supplémentaires
- Lacunes en matière de connaissances : quels sont les principaux sites de rassemblement et de mue des phragmites aquatiques dans l'ouest de l'Afrique, quelles sont les populations reproductrices et où vont-elles ? Y a-t-il différents développements de différentes populations reproductrices en fonction des différentes conditions dans les sites de rassemblement africains spécifiques ? Etc.

Niveau administratif

- Mémoire d'entente (MoU) sur les phragmites aquatiques signé par 15 pays sur 22 États de l'aire de répartition identifiés (2^{ème} Réunion des parties signataires qui s'est déroulée en mai 2010 en Pologne)
- Plan d'action international pour les espèces approuvé en mai 2010 (préparé par BirdLife International)
- Rôle de l'administrateur chargé de la conservation internationale du phragmite aquatique (AWCO) établi avec APB, le partenaire de BirdLife en Biélorussie à Minsk, coordonnant les activités du MoU sur les phragmites aquatiques
- Base de données SIG des sites de reproduction phragmites aquatiques finalisée en février 2011

Résumé

Les priorités doivent être de sauver les populations périphériques en déclin, d'améliorer la gestion des habitats sur les sites de reproduction en Biélorussie et en Ukraine (y compris en encourageant l'utilisation de la biomasse) et d'empêcher les pertes d'habitats sur les sites d'hivernage au Sénégal (y compris les tentatives pour créer une nouvelle zone protégée à Djoudj).

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour établir clairement le lien entre les populations reproductrices et les sites de rassemblement en Afrique.

Statut des phragmites aquatiques par pays (préparé par Martin Flade, de l'AWCT)

Hongrie : La population a pratiquement disparu en passant de 700 mâles à quasiment zéro en moins de dix ans (seuls 3 à 5 mâles chanteurs au début de la saison reproductrice en 2011, probablement plus de tentatives de reproduction par la suite). Raisons de la dernière **baisse** complètement inconnues – éventuellement liée aux changements de territoires d'hivernage. La vitesse à laquelle la population diminue et augmente indique que celle-ci fait probablement partie d'une métapopulation (peut-être ukrainienne), car la dimension des changements ne peut s'expliquer par la dynamique d'une population reproductrice isolée.

Poméranie (nord-est de l'Allemagne nord-ouest de la Pologne) : Après avoir diminué pendant une longue période, la population s'est stabilisée à un niveau faible autour de 51 à 57 mâles depuis 2007 (aucun mâle du côté allemand de la frontière ; 3 à 5 mâles seulement en 2010). La **stabilisation** est inquiétante parce qu'elle s'est produite malgré toutes les mesures de conservation et de gestion prises dans la région (un projet européen LIFE allemand-polonais prendra fin en 2011, un Guide de conservation des phragmites aquatiques sera publié à la fin).

Nord-est de la Pologne : La gestion des habitats à grande échelle mise en place dans le cadre du projet européen LIFE allemand-polonais pour les marais de Biebrza a été une réussite. Les conditions d'habitat sont désormais excellentes et continuent à s'améliorer et à s'étendre grâce à l'agrandissement de la zone de gestion (y compris l'utilisation de la biomasse pour la production de combustible). Un nouveau projet LIFE+ a démarré (dirigé par l'organisation polonaise OTOP) pour continuer à développer et mettre en place une utilisation de la biomasse à grande échelle dans les bourbiers de la région.

La population des phragmites aquatiques est *stable* ou *en baisse*. Surveillance appropriée et sophistiquée mise en place à Biebrza et dans toute la Pologne ; lancement d'une étude comparative du taux de reproduction dans les habitats gérés et non gérés (dans les marais Bagno Lawki), supervisée par des experts de la RSPB.

Lituanie : La population des phragmites aquatiques est toujours en *déclin*. Un nouveau projet LIFE+ baltique a été lancé pour conserver la population de phragmites aquatiques en Lituanie (et précédemment en Lettonie), mais n'a pas encore permis d'obtenir des résultats positifs. La réunion de l'AWCT dans le delta du Niémen a eu lieu en novembre 2011 pour discuter du statut et des travaux supplémentaires dans le cadre du projet (toutefois, le manque d'expertise du personnel dans la région limite les possibilités de renverser positivement la tendance).

Biélorussie : La biomasse a commencé à être utilisée à l'automne 2011 pour gérer la végétation dans la réserve de Sporovski, le deuxième site de reproduction des phragmites aquatiques le plus important de Biélorussie (entre 500 et 1000 mâles). Zvaniets, le plus vaste site de reproduction au monde (entre 3000 et 7000 mâles) rencontre de plus en plus de problèmes avec la succession végétale. La gestion de l'eau a été considérablement améliorée (mesures importantes mises en œuvre), mais le problème avec la gestion de la végétation à grande échelle autre que le brûlage persiste. APB, le partenaire de BirdLife en Biélorussie a soumis un nouveau projet frontalier avec la Pologne (marais de Chelm) en septembre 2011 pour s'attaquer à ce problème. Si la demande de projet échoue, le plus important site de phragmites aquatiques devrait rencontrer de *graves problèmes*.

Grâce aux activités initiales de conservation des phragmites aquatiques, des projets de remouillage et de restauration à grande échelle pour des bourbiers ont été lancés en Biélorussie (voir l'ouvrage de Tanneberger et Wichtmann, 2011 : *Carbon credits from peatland rewetting. Climate-biodiversity-land use*. Schweizerbarth, Stuttgart), couvrant près de 40 000 hectares. Toutefois, ces activités ne permettent pas directement de soutenir les phragmites aquatiques, car les bourbiers restaurés requièrent plusieurs dizaines d'années, voire plus, pour développer des caractéristiques d'habitats de bourbiers à laïche adaptés. Ainsi, ces projets de grande ampleur représentent de *grands progrès en termes de conservation de marécages* et de lutte contre le changement climatique, mais pas encore pour les phragmites aquatiques.

Ukraine : Le plus gros problème est lié à l'absence de surveillance sonore (et pas d'amélioration attendue en raison du manque d'experts). Les données des petites placettes permanentes indiquent une augmentation de la population (cependant, la représentativité des placettes est inconnue et les résultats pourraient être un artefact). Le drainage des plaines inondables, la régulation des lits de rivière et la succession végétale rapide restent des *problèmes importants* dans la région de la Pripyat supérieure. Heureusement, les populations du centre de l'Ukraine (Kiev) et leurs habitats (vallées d'Uday et de Supoy) semblent être stables. Certains projets lancés dans la Pripyat supérieure pourraient être bénéfiques aux habitats des phragmites aquatiques (pas de résultats précis pour le moment).

Haltes migratoires : Il est maintenant quasiment certain que la totalité de la population mondiale de phragmites aquatiques passe par la **France** à l'automne (avec une ou deux haltes migratoires) et que la France est le pays clé pour ces espèces. Les activités de baguage systématique ont été améliorées et considérablement augmentées ces dernières années (de 200-300 à plus de 800 captures par an). D'autres activités de baguage sont également actuellement lancées au **Maroc**.

Sénégal : Le seul site d'hivernage connu (et probablement le plus important) est Djoudj, situé dans le delta du Sénégal. L'analyse de l'habitat et de l'état des menaces (par C. Tegetmeyer, Univ. Greifswald, octobre 2011) montre des **conditions d'habitat relativement stables et adaptées** à Djoudj, mais menacées par l'**expansion potentiellement très dangereuse** des champs de riz au nord du Parc national de Djoudj. Les principaux sites d'hivernage (notamment au nord du Parc national) avec la plus haute densité de phragmites aquatiques sont situés en dehors du Parc national et de sa zone tampon, et ne sont donc **pas protégés** (l'analyse mentionnée ci-dessus suggère le besoin d'élargir la zone tampon du Parc national ou de créer une réserve naturelle régionale afin de protéger toute la zone inondable de Djoudj) ! L'AWCT a ordonné une étude sur l'état des menaces sur les phragmites aquatiques à Djoudj et a demandé au Secrétariat de la CMS d'envoyer un courrier au gouvernement sénégalais pour que celui-ci prête une attention particulière à ce problème.

Mauritanie : Des bagueurs français (J. Foucher et l'association ACROLA) ont trouvé deux petits **sites d'hivernage supplémentaires** dans le sud du pays (marécages dans un désert). On ignore pour le moment s'il existe d'autres sites d'hivernage et dans quelle mesure ils sont menacés.

Mali : L'expédition de l'AWCT prévue en 2011 dans le Delta intérieur du Niger (DIN) au Mali a été annulée pour des raisons de sécurité. Malgré tous les avertissements, quatre membres de l'ACROLA se sont rendus dans le DIN et ont réussi à capturer 12 phragmites aquatiques à Mayo Dembé, dans le sud de Tombouctou (février 2011). Cela a ainsi permis de confirmer que le DIN est le deuxième site d'hivernage le plus grand/important.

Toutefois, on ne dispose pas suffisamment d'informations sur la taille de la population de phragmites aquatiques et sur l'étendue des habitats de phragmites aquatiques dans le DIN, et il n'existe aucune information substantielle sur l'état de menace de ces habitats (il est impossible de travailler sur ce site pour des raisons de sécurité, et donc d'y organiser une expédition ou d'y envoyer des étudiants en doctorat). Cependant, ces informations sont d'une **importance cruciale** pour évaluer l'état de menace sur les phragmites aquatiques sur ce site !

Données collectées par Jiri Flousek, Conseiller scientifique pour la République tchèque, novembre 2011

Annexe B

Rapport du point focal sur la population centre-européenne de la grande outarde pour la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique, Bergen, novembre 2011

Grande outarde (*Otis tarda*)

La population médioeuropéenne de grandes outardes n'est que partiellement migratrice ; lorsque les hivers sont rudes, ces oiseaux migrent depuis leurs zones de reproduction des basses terres du bassin de Carpates vers la péninsule des Balkans, voire l'Italie. Pendant ces hivers, les oiseaux de la population allemande vont vers l'ouest pour rejoindre la Belgique ou le nord de la France.

De par sa nature migratrice et du fait du déclin de la population, la grande outarde médioeuropéenne a fait l'objet d'un MoU en vertu de la Convention de Bonn, ouvert à signature en l'an 2000.

Treize des seize États de l'aire de répartition ont signé ce Mémorandum jusqu'à présent. Outre ceux-ci, trois organisations participantes, BirdLife International, CIC et IUCN, l'ont également signé.

La population de grandes outardes a légèrement augmenté au cours des dix dernières années, du moins en Hongrie, en Autriche et en Allemagne. Cette augmentation s'expliquerait par les méthodes de gestion efficaces utilisées par ces pays. Toutefois, il semble que cette croissance ait ralenti ces dernières années.

Brève synthèse de la situation actuelle de la grande outarde dans les États de l'aire de répartition :

ALBANIE – Statut : la grande outarde ne se reproduit pas, et très peu d'espèces hivernent.

AUTRICHE – Statut : l'oiseau utilise régulièrement deux zones de reproduction et y hiverne également. La population s'est légèrement stabilisée ces dernières années. On compte environ 200 oiseaux durant la saison de reproduction. L'hiver, on peut compter plus de 200 oiseaux, voire presque 300, du fait de migrateurs sur de courtes distances, évoluant entre les frontières slovaques, hongroises et autrichiennes.

BULGARIE – Statut : y a disparu en tant qu'oiseau nicheur il y a environ vingt ans. Pourrait à nouveau s'y établir naturellement à l'avenir.

CROATIE – Statut : disparu en tant qu'oiseau nicheur depuis très longtemps. Sa migration de passage ou son hivernage y ont cependant été observés occasionnellement.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE – Statut : récemment disparu en tant qu'oiseau nicheur ; on trouve cependant encore un ou deux individus en Moravie du Sud.

RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE, EX-YOUGOSLAVIE – Statut : pas de population reproductrice. Aucune donnée, mais pourrait hiverner ici.

ALLEMAGNE – Statut : régulièrement observé en tant qu’oiseau nicheur. Sa population a baissé pour atteindre 60 oiseaux à la fin des années 80, mais a de nouveau augmenté au cours des dix dernières années. Récemment, la population a dépassé le seuil de 100 individus pour atteindre le nombre de 112-114 en 2009.

GRÈCE – Aucune donnée.

MONTÉNÉGRO – Statut : les rapports suggèrent qu’un ou deux oiseaux de passage ou en hivernage soient présents dans le pays (qui n’est pas encore partie signataire du MoU).

ROUMANIE – Statut : nous ne disposons pas de données précises. Il est possible que cette espèce se reproduise quelque part près des frontières hongroise et serbe. Nous disposons de quelques données historiques et récentes concernant sa présence dans cette zone.

SERBIE – Statut : selon des informations récentes reçues de la part du Conseiller scientifique pour la Serbie, alors que l’on comptait récemment environ 30 oiseaux dans la région de Mokrin au nord-est de la Serbie, on n’en trouvait plus que 10-12 en 2011. (La Serbie n’est pas encore partie signataire du MoU.)

SLOVAQUIE – Statut : il existe un site de reproduction près des frontières austro-hongroises. Deux zones ZPS ont été créées, qui représentent un grand potentiel d’habitats pour les grandes outardes. Ces dernières années, aucune information confirmant la reproduction n’a été publiée. En 2009, une femelle a été vue régulièrement dans la « ZPS de Dunajska Sreda » (informations communiquées par le Conseiller scientifique de la Slovaquie).

SLOVÉNIE – Statut : cette espèce ne s’y est jamais reproduite ; quelques très rares passages de migrateurs ont été observés dans le passé.

UKRAINE – Statut : L’Ukraine joue un rôle important pour la grande outarde, à la fois en tant que zone de reproduction et d’hivernage. Les oiseaux qui y hivernent proviennent de la zone de reproduction russe le long de la Volga. La population reproductrice compte environ 700 oiseaux, alors que le nombre d’oiseaux qui hivernent dépasse parfois les 1500.

HONGRIE – Statut : la grande outarde s’y reproduit régulièrement et y est un migrateur partiel. La Hongrie compte huit zones d’importance pour la protection de la grande outarde ; la plupart sont protégées. Les deux principales zones de reproduction se trouvent dans les Parcs nationaux de Kiskunság et de Körös-Maros. Ces deux parcs abritent 1200 oiseaux sur un total de 1500 pour l’ensemble de la Hongrie. Le taux de reproduction pendant le printemps pluvieux de 2010 était très faible. Cette année, en 2011, les conditions étaient favorables aux recensements d’hiver (en février) et de printemps (début avril), mais tous les oiseaux n’ont pu être trouvés. Le résultat du recensement d’hiver était inférieur aux 1300 oiseaux comptés, et le recensement de printemps a donné un résultat similaire.

Un projet LIFE sur 4 ans a été conduit en Hongrie de 2004 à 2008. Grâce à ce programme, plusieurs activités de gestion coûteuses ont pu être mises en place : enfouissement des câbles d’alimentation électrique dans des habitats importants pour la grande outarde, achats d’habitats offrant des conditions optimales pour la reproduction ainsi que de machines permettant de déneiger une partie des champs de colza afin de permettre aux grandes outardes de venir s’y alimenter l’hiver.

En 2011, le Groupe de travail hongrois sur la grande outarde a été relancé. Le responsable du groupe est Miklós Lóránt, qui travaille pour le Parc national de Kiskunság.

Deux principales menaces sont encore présentes en Hongrie, à savoir le « *fauchage des champs de luzerne et d'autres récoltes durant la saison d'incubation de reproduction* », et donc de la destruction des nids, ainsi que les « *prédateurs comme le renard (*Vulpes vulpes*) et la corneille corbine (*Corvus cornix*), qui y sont en nombres excessifs* ».

Lorsque l'on observe l'évolution de la population totale d'*otis tarda* en Hongrie durant les dix dernières années, on constate une augmentation d'environ 30 %.

Année	Nombre total d'oiseaux
2000	1106 oiseaux
2002	1192
2004	1303
2009	environ 1500
2010	environ 1500
2011	environ 1300

Pendant l'année 2010, du fait de conditions climatiques inhabituellement froides et humides, le nombre de naissances a été très faible. Grâce à des conditions climatiques plus favorables, ce chiffre a été bien meilleur en 2011.

L'élargissement de la portée géographique du MoU sur la grande outarde

Lors de la 1^{ère} réunion des parties signataires du MoU en 2004 à Illmitz, Autriche, les parties ont discuté de l'élargissement de la portée géographique de ce document.

- Pour ce faire, il existe diverses étapes possibles. La Serbie et l'Italie pourraient être considérées comme des États de l'aire de répartition pour la population méditerranéenne de grandes outardes.
- Le MoU pourrait être également élargi à la Russie ainsi qu'à d'autres pays d'Asie centrale et/ou du Moyen-Orient.
- De plus, les sous-espèces orientales (*Otis tarda dybowski*) vivant en Russie, en Mongolie et en Chine pourraient également être incluses.
- Dans le cas d'un MoU plus vaste, qui inclurait toutes les populations de grande outarde, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre (où la récente tentative de réintroduction de l'espèce a été couronnée de succès) et d'autres pays encore pourraient y adhérer.

Données collectées par Attila Bankovics, Conseiller scientifique pour la Hongrie, novembre 2011

Annexe C

Rapport du point focal sur le fuligule nyroca pour la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique, Bergen, novembre 2011

Statut du fuligule nyroca (*Aythya nyroca*)

Quatre populations sont reconnues :

- Europe de l'est, Europe méditerranéenne, mer Noire (reproduction) – hivernage en Afrique sahélienne > 50 000 oiseaux EN AUGMENTATION
- Ouest de la méditerranée / nord et ouest de l'Afrique (pas de reproduction) 2400 à 2600 oiseaux EN BAISSSE
- Ouest de l'Asie/sud-ouest et nord-est de l'Afrique – 5000 oiseaux EN BAISSSE
- Asie centrale - Inde

Population de l'Europe de l'Est, de l'Europe méditerranéenne et de la mer Noire

Les pays ont globalement rapporté des chiffres de population stables, augmentant ou diminuant légèrement, mais la taille des populations reste petite.

Plusieurs projets sont actuellement en place :

- Bulgarie et Roumanie : « Conservation frontalière du cormoran pygmée et du fuligule nyroca », lancé en janvier 2009.
- Slovaquie : le projet LIFE+ « Protection du butor étoilé et du fuligule nyroca dans la ZPS de Medzibodrozie » est mis en œuvre par la Société d'ornithologie de Slovaquie/BirdLife Slovaquie depuis le début de l'année 2011. Les activités incluent des plans d'action nationaux pour les deux espèces, la restauration d'un régime hydrologique dans le site sur au moins 50 ha, la restauration des habitats des espèces sur 90 ha, des mesures de gestion sur des sites de reproduction sur 50 ha, des mesures de protection et des activités de sensibilisation du public.
- L'Italie a signalé une diminution de la population dans le nord du pays en raison de la destruction des habitats et une augmentation dans le sud. Les habitats ont été restaurés et une interdiction de chasse a été mise en place en Sicile dans les zones où hivernent le plus grand nombre de fuligules nyrocas.

Ouest de la Méditerranée / nord-ouest de l'Afrique

Les seules données disponibles viennent d'Espagne, où une forte baisse du nombre de fuligules nyrocas (de 500 à 50) a été enregistrée.

Sud-ouest de l'Asie et nord-est de l'Afrique

Les données les plus optimistes viennent d'Irak. Nature Iraq a découvert dans les marais de Mésopotamie une population reproductrice de 800 à 1200 couples ainsi qu'une population de 3000 à 6000 oiseaux qui y hivernent. Une augmentation de la population d'hivernage a été signalée par l'Iran, avec une population récemment estimée à environ 600 oiseaux.

Aucune donnée n'était disponible pour la population d'**Asie centrale**.

Données collectées par Jelena Kralj, Conseillère scientifique pour la Croatie, novembre 2011

Fuligule nyroca *Aythya nyroca* en Irak : statut actuel et potentiels de conservation

Par Mudhafar A. Salim, Ornithologue.

Le fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) est une espèce d'oiseau menacée à l'échelle mondiale (NT), dont la population tend à baisser selon la liste rouge de l'UICN et qui, en cas de déclin rapide en Asie, pourrait rejoindre la liste des espèces vulnérables en raison de différents types de menaces. La répartition géographique de cette espèce menacée est dispersée sur plusieurs régions de l'ouest de l'Asie, allant de l'est de la Chine au nord de l'Inde, jusqu'à l'Europe de l'Est et centrale.



Fuligule nyroca, par M. A. Salim



Nid de fuligule nyroca, par M. A. Salim

En Irak, le fuligule nyroca est un migrant de passage inhabituel et un visiteur pendant l'hiver observé principalement au sud du pays. Lors des recensements dans les zones clés de la biodiversité (ZCB), de nombreux sites de reproduction ont été découverts dans les marais de Mésopotamie. Apparemment, cet oiseau a établi de nouveaux sites de reproduction en Irak, où il s'est reproduit sur une période relativement courte. Les habitants et les chasseurs ont indiqué qu'ils « voyaient quelques oiseaux en hiver, ainsi qu'avant et après les périodes de froid » ; et certains ont ajouté que le « *Ghoosi* (son nom local) s'y reproduit depuis un peu moins d'une vingtaine d'années, on peut donc parler d'un nouvel oiseau reproducteur ». Le seul oiseau reproducteur connu dans les marais d'Irak était la marmaronette/sarcelle marbrée, jusqu'à ce que les chercheurs aient découvert la reproduction du fuligule nyroca et de la nette rousse en nombre relativement important. D'autres observations ont révélé que le fuligule nyroca et la nette rousse utilisaient le même habitat de reproduction et, de ce fait, étaient présents dans les mêmes zones du marais. En se basant sur la disponibilité des habitats adaptés et les résultats des recensements actuels, la population d'hivernage du fuligule nyroca estimée en Irak peut atteindre entre 3000 et 6000 individus, et les couples de reproduction entre 800 et 1200.

Les habitats de reproduction du fuligule nyroca sont variés, allant de marais légèrement profonds (plus de 0,5 m) à des eaux profondes (jusqu'à 1,5 m), mais requièrent généralement des roselières denses avec des zones d'eau libre pour former un environnement propice à la reproduction. Tous les nids ont été trouvés à l'intérieur d'une roselière dense à phragmites, dans des abris bien cachés. La hauteur moyenne des nids était d'environ 25 cm au-dessus du niveau de l'eau. Le nombre moyen d'œufs par nid était 8, mais la mortalité pendant l'éclosion était visiblement élevée puisque le nombre d'oisillons était faible par rapport au nombre d'œufs observés. Aucune étude dédiée à la reproduction du fuligule nyroca n'a été réalisée (bien que toutefois recommandée), ces données sont seulement basées sur nos observations et les informations collectées auprès des habitants et des chasseurs.

Le fuligule nyroca est sérieusement menacé en Irak, notamment par le manque d'eau important causé par des travaux de barrage en amont en Turquie et en Syrie, ainsi que par la fluctuation continue de la surface de la nappe dans les marais et le manque de gestion de l'eau dans ces vastes régions. La chasse représente également une menace importante pour le fuligule, mais la menace la plus sérieuse et la plus dangereuse est sans doute les nids-pièges qui permettent aux chasseurs d'attraper un nombre relativement élevé de fuligules nyrocas chaque année, ce qui affecte considérablement la population au niveau national.

Il est essentiel de prendre des mesures pour réduire les menaces auxquelles est confronté le fuligule en Irak afin d'obtenir une population « saine » qui peut compenser le déclin de la population dans la répartition nationale et locale, et d'encourager la croissance de la population reproductrice récemment installée en Irak en raison de ses habitats adaptés à la reproduction. Des campagnes de formation et de sensibilisation à l'environnement, des plans de développement pour la restauration des marais de Mésopotamie, ainsi que l'établissement du plan d'action national pour les espèces pourraient permettre de sensibiliser les acteurs et les preneurs de décision sur la gravité du statut actuel de cet oiseau menacé en Irak.



Fuligule nyroca avec des oisillons, par M. A. Salim

Mudhafar, Salim, Directeur de la section des oiseaux, nature Iraq, Mudhafar.salim@natureiraq.org